

Note technique pour les établissements hors académie de Lille

Affectation post 3^{ème}

- Le service en ligne Affectation, intégré au portail Scolarité Services, permet aux familles de saisir leurs vœux d'affectation en ligne, par ordre de préférence. Il vise à simplifier leurs démarches administratives, en dématérialisant le support de la procédure d'affectation. La période de saisie dans le service en ligne est **du 9 au 30 mai 2023**. Il est possible de sélectionner 5 vœux au maximum dans l'académie de Lille, si l'élève n'y est pas scolarisé cette année.
- En cas de difficultés rencontrées pour procéder à la saisie, une procédure papier pourra être proposée. La fiche de préparation de saisie ci-jointe doit être remise à l'élève et sa famille pour renseigner les vœux, l'état civil de l'élève et l'adresse du représentant légal. Les nomenclatures des codes-vœux seront accessibles sur le site de l'académie début juin.
- La saisie de la candidature est effectuée sur AFFELNET via AFFELMAP :
du 31 mai au 7 juin 2023
- La **FICHE D'AFFECTION – ÉVALUATION LSU** (maîtrise des compétences et bilans périodiques) est à **compléter par l'établissement, que la saisie des vœux ait été faite par la famille (SLA) ou par l'établissement**. Il est conseillé de récupérer ces éléments de la base AFFELNET de l'académie d'origine.
- **Pour accéder à la saisie des vœux via AFFELMAP**
 - Lien sur le site académique [rubriques « Scolarité », « Ecoles, collèges, lycées », « Affectation en lycée général, technologique et professionnel »](#)
 - Lien suivant : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

Pour vous inscrire à la "Saisie simplifiée en établissement" et ainsi être en mesure de saisir des vœux dans notre académie, une première connexion à "AFFELMAP" permet de **s'inscrire à partir du 31 mai 2023** (cliquer sur le bouton "s'inscrire") pour obtenir **un mot de passe**.

La saisie des vœux ne peut débuter qu'après réception de ce mot de passe à l'adresse mél que vous aurez renseignée (l'adresse mél est demandée deux fois. Il faut la saisir deux fois **sans utiliser le "copier/coller"**).

Veuillez indiquer une adresse mail professionnelle (adresse de l'établissement, une adresse académique...).

L'autorisation sera refusée en cas d'utilisation d'une adresse non conforme.

- En cas de déménagement : **pour le 7 juin 2023 au plus tard**, pour une entrée en 2^{nde} GT, les établissements d'origine adresseront à la délégation de région académique à l'information et à l'orientation (adresse dédiée à l'affectation : affectationdraiolille@region-academique-hauts-de-france.fr) la fiche récapitulative de l'élève, issue d'AFFELNET LYCÉE, accompagnée d'un justificatif attestant d'un déménagement le cas échéant (copie de bail, compromis de vente...) : Délégation de région académique à l'information et à l'orientation – Rectorat de Lille – 144, rue de Bavay – BP 709 – 59033 LILLE Cedex.
- Les résultats de l'affectation seront accessibles en ligne sur Affelmap et pour les familles sur le service en ligne affectation **à partir du 27 juin 14h30**.
 - ✓ Les établissements d'accueil de l'académie de Lille notifient les décisions d'admission.
 - ✓ La DRAIO notifie les refus et les listes supplémentaires.

Le guide académique de l'affectation est en ligne sur le site de l'académie de Lille : [rubriques « Scolarité », « Ecoles, collèges, lycées », « Affectation en lycée général, technologique et professionnel »](#).

